



## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 87.2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Qui ont pris part à la délibération :	25	Pour :	25 Contre : 0

*Date de la convocation :* 6 septembre 2017

L'an deux mille dix sept et le treize septembre à dix neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes ALEXANDRE. OVADIA. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. MUSARD à M. ANDRE. M. THOMAS à Mme ALEXANDRE. Mme DENES à Mme BALAGUE. Mme FOISSAC à M. MONTAGNER.

**Absents excusés** : MM. BOISSET. GADEN. MUSARD. THOMAS. POUVILLON. Mmes ESTAUN. FOISSAC. DENES.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

### **Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION 3A**

**Exposé :**

Lors de la séance du 14 juin 2017, le Conseil municipal approuvait la convention d'objectifs et de moyens avec l'association 3 A « Association d'Animation d'Aucamville » pour la fête locale 2017. Il était prévu dans cette convention le versement d'une avance de 11 000 € à la signature de la convention et après le déroulement de la fête, le versement du solde correspondant aux droits de place et au vu d'un premier bilan moral et financier du déroulement de cette manifestation.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,  
Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune et l'association 3A pour la fête locale 2017,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article unique** : d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 927.04 € à l'association 3A correspondant aux droits de place perçus à l'occasion de la fête locale.

-  
Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20170913-13092017\_87-DE  
Reçu le 21/09/2017  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,  
L=SAINT ALBAN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140  
20/09/2017



A U C A M V I L L E